

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 219-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive:

N° d'affaire: 2017.RRGR.571

Déposée le: 12.09.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)  
Klopfenstein (Zweisimmen, PLR)  
Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC)  
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)  
Berger (Aeschi, UDC)  
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)  
Freudiger (Langenthal, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 23.11.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



### Pas de zones 30 absurdes qui entravent la circulation sur les routes du canton

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. renoncer à mettre en place des zones 30 sur les routes cantonales très fréquentées (routes de transit sans variantes de contournement) ;
2. renoncer lors de réfections aux mesures qui encombrant la circulation et qui font grimper les coûts.

Développement :

Actuellement, plusieurs projets ayant pour but d'introduire des zones 30 sur des routes cantonales très fréquentées sont en cours de préparation dans le canton de Berne. Ainsi, la traversée du village de Schönried doit être réaménagée et une telle limitation de la vitesse devra être mise

place. De plus, la même limitation de vitesse doit être instaurée dans la commune de Huttwil. Il en résultera un encombrement de la circulation. Les zones 30 ont certainement leur raison d'être dans les quartiers d'habitation, mais elles ont moins de sens sur des routes de transit très fréquentées et entraînent des encombrements de la circulation inutiles.

D'ailleurs, les zones 30 ne sont d'aucune manière un gain en matière de sécurité routière. Dans le village de Schönried mais aussi à Huttwil, il n'y a absolument aucun danger et la sécurité est garantie. En outre, une vitesse de 30 km/h est mauvaise pour l'environnement : à 30 km/h, il faut rouler à une vitesse plus basse et défavorable. Les recherches montrent qu'à une vitesse de 30 km/h, les émissions de bruit et de substances polluantes ne diminuent pas, la consommation augmente même. Les automobilistes jugent les limitations de vitesse actuelles dans les quartiers d'habitation raisonnables et les acceptent donc. De notre point de vue, il faut toutefois éviter une introduction généralisée de zones 30 sur nos routes.

Très souvent, on réalise aujourd'hui des mesures coûteuses lors des réfections, par exemple des éléments modérateurs de trafic qui n'apportent pas plus de sécurité mais qui occasionnent de la gêne, principalement pour le trafic lourd. Il ne faudrait pas non plus accumuler les dos d'âne qui conduisent à d'importantes nuisances sonores sur les routes cantonales très fréquentées.

Motivation de l'urgence : L'urgence est demandée en raison de divers projets en cours.

#### Destinataire

- Grand Conseil